DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

ACCORD RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Entre les soussignés :

L'Unité Économique et Sociale Norauto, représentée par Madame Camille DELESALLE, Directrice des Ressources Humaines, dûment mandaté à cet effet ;

Et

Les Organisations Syndicales représentatives au sein de l'Unité Economique et Sociale (UES) Norauto, représentées par :

- Monsieur Sylvestre AÏSSI en qualité de Délégué Syndical Central CFDT
- Monsieur Alain MONPEURT en qualité de Délégué Syndical Central CFE-CGC
- Madame Maya BESNARDEAU en qualité de Délégué Syndical Centrale CFTC
- Madame Corinne BRIENNE en qualité de Déléguée Syndicale Centrale FO
- Monsieur Olivier BORIE en qualité de Délégué Syndical Central SUD INDUSTRIE

Il est convenu ce qui suit :

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BO

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

SOMMAIRE

Préambule **3**
Article 1 – Objet et Champ d'application de l'accord **3**
Article 2 - Principes généraux de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes 4
Article 3 - L'emploi dans le respect de la non discrimination et de la mixité **4**
Article 3.1 Le recrutement dans l'objectif d'une mixité optimale 4
Article 3.2 - Le développement de l'emploi des femmes 5
Article 3.3 Équité d'évolution entre les femmes et les hommes 5
Article 4 - Garantir des niveaux de salaires comparables entre les femmes et les hommes **6**
Article 5 - Formation **6**
Article 6 - Indicateurs RH comparés femmes / hommes **7**
Article 6.1 – Etude du Turn Over 7
Article 6.2 - Etude du Taux d'absentéisme 7
Article 6.3 - Etude des Accidents du travail 7
Article 7 - Parentalité **7**
Article 7.1 - Congé parental d'éducation à temps plein 7
Article 8 – Index égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes **7**
Article 9 - Commission de suivi **7**
Article 10 - Date d'application et durée de l'accord **8**
Article 11 - Révision et dénonciation de l'accord **8**
Article 13 - Dépôt et publicité **8**

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BQ

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

Préambule

La Direction et les Organisations Syndicales se sont inscrites dans une volonté partagée d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale par la signature d'un premier accord spécifique dès 2005.

La Direction et les Organisations Syndicales se sont engagées dès 2005 à veiller à l'absence de toute forme de discrimination entre les femmes et les hommes dans le cadre du recrutement, de l'intégration et de l'évolution professionnelle de chaque collaborateur.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait partie des « droits de l'Homme », Droits fondamentaux imprescriptibles et inaliénables et s'inscrit dans une succession de textes internationaux (ONU et OIT), directives européennes, lois, décrets et accords nationaux interprofessionnels, que cet accord entend respecter et appliquer.

Convaincus que la mixité des emplois est source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, la Direction et les Organisations Syndicales souhaitent réaffirmer leur volonté d'inscrire le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les relations individuelles et collectives de travail.

Les résultats des accords précédents montrent l'efficacité et le dynamisme des actions réalisées pour favoriser entre autres la mixité. C'est dans cette lignée que Norauto souhaite poursuivre sa politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et ce en cohérence avec les actions déjà amorcées sur le sujet.

Aussi, la Direction et les Organisations Syndicales décident de décliner des objectifs de progression, des actions permettant de les atteindre et des indicateurs chiffrés pour les suivre sur les trois prochaines années dans les domaines suivants :

- La rémunération effective
- L'embauche
- La formation
- L'évolution professionnelle
- La parentalité

La Direction et les Organisations Syndicales confirment également leur volonté d'agir sur tous les autres éléments qui peuvent concourir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et ils s'engagent à rester dans une démarche plus globale qui vise à faire respecter et à promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes.

Cet accord s'inscrit dans le prolongement des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles sur les questions d'égalité professionnelle et notamment :

- L'ANI du 1er mars 2004 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (étendu par arrêté ministériel) ;
- La Loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- La Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- La Loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle

Article 1 – Objet et Champ d'application de l'accord

Le présent accord s'applique à l'ensemble des collaborateurs au sein de l'UES Norauto.

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BO

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

Article 2 - Principes généraux de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Norauto s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel et toutes formes d'agissements sexistes, d'y mettre un terme et de les sanctionner, conformément à l'article L. 1153-5 du Code du travail. La définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes est reprise aux articles L 1153-1 et L1142-2-1 du Code du travail.
Norauto s'engage également à mettre en oeuvre dès que cela le nécessite son processus interne de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en accompagnement avec les référents formés à cet effet, les Responsables Ressources Humaines et les juristes.

Objectif :
- 2 sensibilisations par an via différents canaux sur la thématique harcèlements/agissements sexistes dans le but de lutter contre les comportements non professionnels et d'informer des risques l'ensemble des collaborateurs.
- Tous les collaborateurs sensibilisés sur la thématique par le biais d'un e-learning obligatoire, réalisé durant le parcours d'intégration du collaborateur.

Indicateur :
- Nombre de sensibilisations réalisées au cours de l'année (e-learning sensibilisation, affichage, communication interne).

Article 3 - L'emploi dans le respect de la non discrimination et de la mixité

Article 3.1 Le recrutement dans l'objectif d'une mixité optimale

Norauto souhaite orienter sa politique Ressources Humaines vers la mixité des emplois, parce que la présence de femmes et d'hommes dans un secteur en pleine mutation et la complémentarité de nos collaborateurs est aussi un vecteur de performance.

Le recrutement constitue un des leviers importants pour modifier structurellement la répartition par sexe dans les différents emplois de l'entreprise. Norauto s'engage donc à tout mettre en œuvre pour développer la mixité dans le cadre de ses recrutements, dans le respect de l'article L1142-1 du Code du travail.

Le recrutement se développera également grâce aux divers interventions dans les salons et écoles afin de développer nos métiers et d'encourager la mixité sur nos postes.

Objectifs :

- Construire une formation au recrutement à destination des managers dans le respect du principe de non discrimination. Cette formation comprendra notamment un volet relatif à l'égalité professionnelle afin de lutter contre les visions stéréotypées au travail et de tendre vers la diversité professionnelle.

- Au minimum 1 action par an par région visant à promouvoir notre enseigne auprès des femmes, d'encourager la mixité dans nos métiers et d'encourager les femmes à rejoindre des filières techniques ou commerciales liées aux différents métiers de Norauto. Les actions menées en région bénéficieront à l'ensemble des centres de la région.

Indicateurs :

- Nombre de formations dispensées par an
- Création d'un Kit à destination des managers pour faciliter la mise en place d'un recrutement sur la base exclusive des compétences
- Type d'action réalisée par an par région visant à promouvoir notre enseigne auprès des femmes,

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BQ

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

d'encourager la mixité dans nos métiers et d'encourager les femmes à rejoindre des filières techniques ou commerciales liées aux différents métiers de Norauto

Article 3.2 - Le développement de l'emploi des femmes

Dans le cadre de l'application des accords précédents, il est apparu que les métiers de l'automobile et en particulier ceux de l'atelier demeurent des métiers à dominante masculine.

Norauto souhaite poursuivre les actions mises en place pour le recrutement des femmes sur les métiers de la filière atelier et renforcer celles en magasin.
A ce titre, Norauto s'engage à féminiser les intitulés de postes afin que les femmes se projettent dans nos métiers en cohérence avec l'engagement de Norauto en faveur de l'emploi des femmes.

Objectifs :

- Norauto s'engage à obtenir 23% de femmes dans ses effectifs UES Norauto au terme de l'accord

- Norauto se fixe un objectif de taux d'embauche des femmes de 23% (CDD et CDI confondus) dans l'UES Norauto au terme de l'accord

- Norauto s'engage à un taux de femmes en alternance de 23% réseau et Service Team au terme de l'accord dans l'UES Norauto

- Norauto s'engage à un taux de 25% de femmes dans l'encadrement dans le réseau (chef atelier, responsable ventes, DC, cogeco, RGA ...)

- 5 communications par an, mettant en avant l'emploi des femmes chez Norauto et encourageant la mixité

Indicateurs :
- % de femmes dans l'UES Norauto par an
- Taux d'embauche des femmes
- Taux de femmes en alternance chaque année réseau et Service Team
- Taux de femmes dans l'encadrement dans le réseau par an
- Nombre de communications mettant en avant l'emploi des femmes chez Norauto et encourageant la mixité

Article 3.3 Équité d'évolution entre les femmes et les hommes

Norauto s'engage à développer la mixité sur ces métiers et à encourager les recrutements féminins. L'entreprise sera ainsi attentive à assurer l'égalité d'accès à la promotion professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux opportunités d'évolutions professionnelles.

Norauto s'engage à ce qu'en matière d'évolution professionnelle, les congés liés à l'enfant ne pénalisent pas les collaborateurs dans le cadre de leur parcours professionnel.

Objectifs :
- Analyser les évolutions professionnelles par sexe, au prorata de la représentativité des femmes
- Analyser les promotions par sexe, au prorata de la répartition des femmes
- Créer les conditions optimales de reprise de l'activité après un congé lié à l'enfant

Indicateurs :
- Nombre de changement de catégorie professionnelle répartis par sexe, au prorata de la répartition des femmes
- Appréciation du % de femmes et d'hommes promus d'une année sur l'autre par classification/catégorie professionnelle , au prorata de la représentativité des femmes
- Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre d'un retour suite à un congé lié à l'enfant organisé par le

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BO

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

manager afin de présenter et d'échanger sur les principales évolutions intervenues pendant la période de congé (outils, organisation notamment) via Mobivia People Center

Article 4 - Garantir des niveaux de salaires comparables entre les femmes et les hommes

Dans le cadre des précédents accords, la Direction a mené des actions visant à supprimer les écarts de rémunération globale entre les femmes et les hommes à compétences égales, âge, qualification, ancienneté identiques. De plus, elle rappelle qu'aucune mesure en matière de classification ne peut être prise en considération du sexe.
Le suivi est effectué de manière régulière via les Commissions Égalité professionnelle, l'Index de l'égalité femmes-hommes et la déclaration des écarts de représentation dans les postes de direction.

Norauto s'engage à veiller au maintien de l'égalité salariale de ses collaborateurs.

Objectif :
- Maintenir une équité salariale entre les hommes et les femmes, UES Norauto

Indicateur :
- Taux d'écart de rémunération moyenne hommes/femmes UES Norauto

Article 5 - Formation

La formation, en ce qu'elle favorise la réduction des inégalités et participe activement à l'évolution des qualifications est un des facteurs clés d'égalité professionnelle.

Norauto s'engage à offrir les mêmes possibilités de formation aux femmes et aux hommes.

Objectif :
- Equité d'action à la formation entre les femmes et les hommes, au prorata de la représentativité des femmes
- Égalité de temps de formation entre les femmes et les hommes, au prorata de la représentativité des femmes
- Instaurer un délai de prévenance de 20 jours minimum pour toute convocation aux formations en présentielles, et ce afin que le collaborateur puisse s'organiser et concilier vie professionnelle et vie personnelle sur les formations organisées en présentielles.

Indicateur :
- Taux de femmes formées dans la population féminine / Taux d'hommes formés dans la population masculine, amené au prorata de la répartition des femmes
- Moyenne d'heures de formation UES Norauto pour les hommes et pour les femmes, amenée au prorata de la représentativité des femmes

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BQ

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

Article 6 - Indicateurs RH comparés femmes / hommes

Article 6.1 – Etude du Turn Over

Norauto s'engage à analyser la comparaison du taux de turn over chez les femmes et les hommes.

L'objectif de cette analyse est de comprendre les motifs de départ et d'améliorer notre politique en matière d'embauche, d'accueil, d'insertion et d'évolution des femmes dans l'entreprise.
Un entretien de départ sera réalisé par les Responsables Ressources Humaines et formalisé dans un formulaire prévu à cet effet.

Article 6.2 - Etude du Taux d'absentéisme

Norauto s'engage à analyser le taux d'absentéisme comparé les femmes et les hommes dans l'UES Norauto.

L'objectif de cette analyse est de comprendre les motifs d'absentéisme.

Article 6.3 - Etude des Accidents du travail

Norauto s'engage à analyser le taux d'accidents de travail comparé entre les femmes et les hommes dans l'UES Norauto.

L'objectif de cette analyse est de comprendre les causes et origines des accidents et de mettre en place des plans d'action ciblés.

Article 7 - Parentalité

Article 7.1 - Congé parental d'éducation à temps plein

La période d'absence des collaborateurs dont le contrat de travail est suspendu dans le cadre d'un congé parental d'éducation à temps partiel ou à temps complet sera intégralement prise en compte pour le calcul de l'ancienneté.

Article 8 – Index égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

Conformément à la Loi avenir professionnel, Loi n°2018 -771 du 5 septembre 2018 visant à renforcer l'égalité professionnelle, Norauto s'engage à publier chaque année les indicateurs correspondant à l'index égalité professionnelle.

Conformément à la Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, Norauto s'engage à publier chaque année les écarts de représentants dans les postes de Direction entre les hommes et les femmes.

Une présentation des résultats des indicateurs sera faite lors de la première réunion de la Commission complémentaire portant sur la formation, l'emploi, l'égalité et le logement puis au CSE suivant.

Article 9 - Commission de suivi

Comme dans le cadre des précédents accords, Norauto met en place une Commission de suivi de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes composée de représentants de la Direction de Norauto et de deux membres de chaque Organisation Syndicale Représentative.

Cette commission se réunira une fois par an, au cours de la première réunion de la Commission complémentaire portant sur la formation, l'emploi, l'égalité et le logement, sur convocation de la Direction, afin d'analyser les questions relatives à l'égalité professionnelle de l'entreprise.

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BQ

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

Article 10 - Date d'application et durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée de 3 ans et prendra effet à compter du 1er novembre 2023.

Article 11 - Révision et dénonciation de l'accord

Le présent accord pourra faire l'objet de révisions ou d'une dénonciation conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 12 – Signature électronique de l'accord

Les Parties conviennent expressément que l'accord signé par voie électronique constitue l'original du document et fait foi entre les Parties.

Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante de l'accord sur le fondement de sa nature électronique.

Les Parties reconnaissent expressément que l'accord signé électroniquement constitue une preuve écrite et à la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément aux dispositions du Code civil.

En conséquence, les Parties reconnaissent expressément que l'accord pourra valablement leur être opposé.

Ces stipulations sont valables pour tout avenant à l'accord que les Parties seraient amenées à signer.

La solution de signature électronique utilisée est la solution du prestataire de service de confiance DOCUSIGN. Ce tiers de confiance est qualifié Référentiel Général de Sécurité (RGS), certifié ETSI TS 102 023 au niveau européen (European Telecommunications Standards Institute) et déclare garantir la sécurité technique et la valeur probante du système de signature électronique mis en place. L'archivage de la preuve électronique est réalisé par DOCUSIGN.

Article 13 - Dépôt et publicité de l'accord

Le présent accord signé des parties sera déposé en version électronique auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sur le site suivant :www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr.

Le présent accord sera également déposé auprès du Conseil de prud'hommes de Lys-lez-Lannoy.

Les formalités de dépôt de l'accord seront accomplies par la Direction de Norauto.

A Villeneuve d'Ascq, le 16 novembre 2023.

Un exemplaire du présent accord sera remis à chacune des parties.

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BO

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

Pour l'UES Norauto :

Camille DELESALLE, Directrice des Ressources Humaines

DocuSigned by:
DELESALLE Camille
6194DD92BD08438...

Pour les Organisations Syndicales :

CFDT, représentée par Sylvestre AISSI

DocuSigned by:
AISSI Sylvestre
A82EEF3B9EA8450...

CFE-CGC, représentée par Alain MONPEURT

DocuSigned by:
Alain MONPEURT
B7AB3BE0EE2E485...

CFTC, représentée par Maya BESNARDEAU

DocuSigned by:
BESNARDEAU Maya
88409AE54E874D6...

FO, représentée par Corinne BRIENNE

DocuSigned by:
BRIENNE Corinne
F53D33212073449...

SUD INDUSTRIE, représenté par Olivier BORIE

DocuSigned by:
BORIE Olivier
89FD0FEE8EA24D2...

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BO

DocuSign Envelope ID: 3C6E8CDE-38C5-46BD-9CC2-F5D9414860E5

ANNEXE 1 : Liste des sociétés composant l'Unité Économique et Sociale Norauto

Au jour de la conclusion du présent accord, l'Unité Economique et Sociale Norauto, dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59 650), 2A boulevard Van Gogh, est composée de :

- NORAUTO France
- NORAUTO INTERNATIONAL
- NORAUTO SOLUTIONS A DOMICILE
- NORAUTO WASH FRANCE
- NORAUTO FRANCE FRANCHISE
- CAMANOSQUE
- CAPAULES
- CENTRE AUTO NIORT
- CAVIGNEUX
- CABIZANOS
- CAMORTEAU
- CABAILLEUL
- CADOLE
- CAVIERZON
- CAAMIENS
- CALENS
- CACHERBOURG
- CAFORBACH
- CALAROCH
- CAARRAS
- CABONNEUIL
- CASECLIN
- CACHATEAUBERNARD

DS CD DS AS DS BM DS BC DS AM DS BQ

DocuSign

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 3C6E8CDE38C546BD9CC2F5D9414860E5

État: Complétée

Objet: DocuSign : Accord relatif à l'égalité professionnelle

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 10

Signatures: 6

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 60

Pauline MONNIER

Signature dirigée: Activé

.

Horodatage de l'enveloppe: Activé

, . .

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

pmonnier@norauto.fr

Adresse IP: 163.116.176.61

Suivi du dossier

État: Original
24/11/2023 10:27:59

Titulaire: Pauline MONNIER
pmonnier@norauto.fr

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire	Signature	Horodatage
AISSI Sylvestre psaissi@norauto.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: AISSI Sylvestre A82EEF3B9EA8450... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 90.103.79.115	Envoyée: 24/11/2023 10:40:38 Consultée: 24/11/2023 20:29:51 Signée: 24/11/2023 20:31:15

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 24/11/2023 20:29:51
ID: c0fd72d1-0e2c-471f-b9c1-c951e719e987

Alain MONPEURT amonpeurt@norauto.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: Alain MONPEURT B7AB3BE0EE2E485... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 212.39.137.210	Envoyée: 24/11/2023 10:40:40 Consultée: 26/11/2023 18:02:30 Signée: 27/11/2023 18:38:53

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 27/11/2023 18:36:19
ID: 94bb7b5a-e626-4e4e-94d2-80761ee2d5df

BESNARDEAU Maya mbesnardeau@norauto.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: BESNARDEAU Maya 88409AE54E874D6... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 90.104.161.101 Signé à l'aide d'un périphérique mobile	Envoyée: 24/11/2023 10:40:39 Consultée: 24/11/2023 10:56:50 Signée: 24/11/2023 10:57:27

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 07/02/2022 14:22:53
ID: 098db7a6-07c7-4d39-bd89-fbb0328773a4

BORIE Olivier oborie@norauto.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: BORIE Olivier 89FD0FEE8EA24D2... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 90.92.169.76	Envoyée: 24/11/2023 10:40:40 Consultée: 24/11/2023 14:28:12 Signée: 24/11/2023 14:30:52

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de signataire	Signature	Horodatage
Accepté: 24/11/2023 14:28:12 ID: 7b20c2d3-99b8-4e50-99f7-1ab6c5fe18a8		
BRIENNE Corinne cbrienne@norauto.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: BRIENNE Corinne F53D33212073449... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 87.88.82.82	Envoyée: 24/11/2023 10:40:39 Consultée: 27/11/2023 09:28:35 Signée: 27/11/2023 09:29:12

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 27/11/2023 09:28:35
ID: 47865b5e-3c51-4e7b-b711-eca1c8d3bf96

DELESALLE Camille cdelesalle@norauto.fr DRH Norauto Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	DocuSigned by: DELESALLE Camille 6194DD92BD08438... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 163.116.176.72	Envoyée: 24/11/2023 10:40:39 Consultée: 24/11/2023 14:24:55 Signée: 24/11/2023 14:25:27

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 24/11/2023 14:24:55
ID: 7a909ee5-ab3f-4f50-ae85-58a87a43d9b0

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage

Événements de copie carbone	État	Horodatage

Événements de témoins	Signature	Horodatage

Événements notariaux	Signature	Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	24/11/2023 10:40:40
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	24/11/2023 14:24:55
Signature complétée	Sécurité vérifiée	24/11/2023 14:25:27
Complétée	Sécurité vérifiée	27/11/2023 18:38:53

Événements de paiement	État	Horodatages

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Norauto France (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a $0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact Norauto France:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:
To contact us by email send messages to: olhomme@norauto.com

To advise Norauto France of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at olhomme@norauto.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from Norauto France

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to olhomme@norauto.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with Norauto France

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to olhomme@norauto.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Norauto France as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Norauto France during the course of your relationship with Norauto France.